BTS SIO - Option SLAM & SISR

Bloc 1 - Épreuve E4

Support et mise à disposition De services informatiques

Support et mise à disposition de services informatiques

Gestion du patrimoine informatique

Réponse aux incidents et aux demandes d'assistance et d'évolution

Développement de la présence en ligne de l'organisation Travail en mode projet

Mise à disposition des utilisateurs d'un service informatique Organisation de son développement professionnel

Option « Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux » Administration des systèmes et des réseaux

Conception d'une solution d'infrastructure Installation, test et déploiement d'une solution d'infrastructure réseau Exploitation, dépannage et supervision d'une solution d'infrastructure réseau

Option « Solutions logicielles et applications métiers » Concention et dévelopmement

Conception et développement d'applications

Conception et développement d'une solution applicative

Maintenance corrective ou évolutive d'une solution applicative Gestion des données

Cybersécurité des services informatiques

Protection des données à caractère personnel Préservation de l'identité numérique de l'organisation Sécurisation des équipements et des usages des utilisateurs Garantie de la disponibilité, de l'intégrité et de la confidentialité des services informatiques et des données de l'organisation face à des cyberattaques

Option SISR

Cybersécurisation d'une infrastructure réseau, d'un système, d'un service

Option SLAM

Cybersécurisation d'une solution applicative et de son développement

TABLEAU DE SYNTHÈSE – ACTIVITÉS – BLOCS DE COMPÉTENCES – EPREUVE E4

Activités	Blocs de compétences	Unités
Domaine d'activité 1 – Support et mise à disposition de services informatiques Gestion du patrimoine informatique Réponse aux incidents et aux demandes d'assistance et d'évolution Développement de la présence en ligne de l'organisation Travail en mode projet Mise à disposition des utilisateurs d'un service	Bloc n° 1 – Support et mise à disposition de services informatiques Gérer le patrimoine informatique Répondre aux incidents et aux demandes d'assistance et d'évolution Développer la présence en ligne de l'organisation Travailler en mode projet Mettre à disposition des utilisateurs un service informatique Organiser son développement professionnel	UNITÉ U4 Support et mise à disposition de services informatiques
informatique Organisation de son développement professionnel		

Conditions d'exercice

La personne titulaire du diplôme organise son travail et collabore avec d'autres salariés du prestataire informatique et de l'organisation cliente, le plus souvent au sein d'une équipe. Elle exerce ses missions dans le respect de la satisfaction des besoins des utilisateurs, de la politique de l'organisation et de la réglementation en vigueur, en faisant preuve d'éthique professionnelle.

Si elle exerce son métier le plus souvent en tant que salariée d'une organisation, le développement de l'entrepreneuriat l'amène à choisir de nouveaux statuts. Elle peut aussi exercer en temps partagé sous la forme du multi-salariat porté par des groupements d'employeurs.

Autonomie et responsabilité

Dans l'ensemble de ses activités, la personne titulaire du diplôme dispose d'une autonomie et d'un champ de délégation qui peuvent varier selon la nature du prestataire informatique qui l'emploie. Son niveau de responsabilité peut donc s'enrichir au fil de son parcours professionnel.

Sachant faire preuve d'initiative, elle communique en permanence avec les autres membres de l'équipe projet dans le cadre d'un travail collaboratif et rend compte régulièrement à son responsable hiérarchique ou fonctionnel. Elle l'alerte sur les événements susceptibles d'induire des risques nouveaux pour le système informatique.

Critères de qualité des résultats attendus

En fonction des consignes reçues, la personne titulaire du diplôme est responsable de la production et de la fourniture de tout ou partie d'un service. Elle participe directement à la qualité du service rendu en respectant les principes suivants :

- rigueur de la démarche, fiabilité des productions, efficacité des contrôles ;
- conformité aux normes et standards de qualité et de sécurité ;
- qualité de la communication écrite et orale avec les acteurs internes et externes ;
- fiabilité et pertinence des informations communiquées à la hiérarchie ;
- fiabilité de l'alimentation des bases de données de configuration, de planification et de gestion du prestataire informatique ;
- contrôle et évaluation du bon déroulement de ses activités ;
- production et transmission d'informations pertinentes pour le bon déroulement des actions menées ;
- conformité du système informatique aux exigences de sécurité ;
- conformité à la réglementation en vigueur.

Domaine d'activité 1 : Support et mise à disposition de services informatiques

En prenant en charge la fonction de support informatique, la personne titulaire du diplôme répond aux attentes des utilisateurs ou des clients en s'assurant de la disponibilité des services existants et de la mise à disposition de nouveaux services. Ainsi, en prenant en compte les besoins métiers de l'organisation, elle accompagne sa transformation numérique tout en maintenant son employabilité.

Pour assurer les missions qui lui sont confiées, la personne titulaire du diplôme est amenée à travailler en mode projet en collaborant avec des membres de l'organisation ou des partenaires.

Activité 1.1. Gestion du patrimoine informatique

- Recensement et identification des ressources numériques
- Exploitation des référentiels, normes et standards adoptés par le prestataire informatique
- Mise en place et vérification des niveaux d'habilitation associés à un service
- Vérification des conditions de la continuité d'un service informatique
- Gestion des sauvegardes
- Vérification du respect des règles d'utilisation des ressources numériques

Activité 1.2. Réponse aux incidents et aux demandes d'assistance et d'évolution

- Collecte, suivi et orientation des demandes
- Traitement des demandes concernant les applicatifs, services réseau et système
- Traitement des demandes concernant les applications

Activité 1.3. Développement de la présence en ligne de l'organisation

- Participation à la valorisation de l'image de l'organisation sur les médias numériques en tenant compte du cadre juridique et des enjeux économiques
- Référencement des services en ligne de l'organisation et mesure de leur visibilité
- Participation à l'évolution d'un site Web exploitant les données de l'organisation

Activité 1.4. Travail en mode projet

- Analyse des objectifs et des modalités d'organisation d'un projet
- Planification des activités
- Évaluation des indicateurs de suivi d'un projet et analyse des écarts

Activité 1.5. Mise à disposition des utilisateurs d'un service informatique

- Test d'intégration et d'acceptation d'un service
- Déploiement d'un service
- Accompagnement des utilisateurs dans la mise en place d'un service

Activité 1.6. Organisation de son développement professionnel

- Mise en place de son environnement d'apprentissage personnel
- Mise en œuvre d'outils et de stratégie veille informationnelle
- Gestion de son identité professionnelle
- Développement de son projet professionnel

Conditions d'exercice

La personne titulaire du diplôme exerce en tant que :

- référent informatique dans une petite structure ou médiateur numérique entre organisation cliente et prestataires au sein d'une structure plus importante. Son rôle consiste à apporter un premier niveau de support informatique aux utilisateurs au sein de l'organisation : bon fonctionnement du poste de travail en réseau, disponibilité des logiciels et des applications, réponses aux demandes d'assistance de premier niveau et orientation des autres demandes pour une prise en charge adaptée, déploiement et configuration d'un nouveau service. Elle participe aussi au développement de la présence en ligne de l'organisation et à la mise à disposition de nouveaux services. Au sein d'une petite structure, la personne titulaire du diplôme exerce ses activités en relation directe avec la direction de l'organisation et en étroite collaboration avec des prestataires d'entreprises de services informatiques. Dans ce contexte, elle est capable de réaliser les tâches qui lui sont confiées de façon autonome ou en sollicitant les services d'un prestataire ;
- membre de la direction des systèmes d'information au sein d'une structure plus importante, comme support auprès des utilisateurs et des clients, ou en tant que médiateur numérique. Dans ce contexte, elle mène à bien ses activités au sein d'une équipe et prend en charge tout ou partie d'une demande d'assistance, de déploiement ou de paramétrage d'un service.

La personne titulaire du diplôme prend en compte les évolutions des usages (notamment ceux liés à la mobilité des terminaux) et des services (notamment l'informatique en nuage —cloud computing-).

Ressources et moyens mis à disposition	Relations	
Description de l'organisation cliente : son métier, ses processus, ses	Relations internes	
acteurs, son système d'information et sa politique de communication.	Direction de l'organisation	
Description du prestataire informatique et des modalités de gestion du système d'information.	Membres de l'équipe du prestataire informatique	
Description du système informatique (infrastructure de communication, cartographie des applications, règles de sécurité, documentation relative à la continuité et la reprise d'activité).	Utilisateurs	
	Relations externes	
Référentiels, normes et méthodes adoptées au sein de l'organisation.	Entreprises de services du	
Réglementation, normes et standards du secteur informatique.	numérique	
Besoins exprimés dans un périmètre d'intervention donné, en termes	Éditeurs de logiciels	
de demande d'assistance, de projet, de mise en place d'un nouveau	Fournisseurs de services	
service, de protection des données à caractère personnel.	d'informatique en nuage (cloud)	
	Fournisseurs d'équipements informatiques	

Résultats attendus

Patrimoine informatique recensé et actualisé

Assistance réalisée de manière à garantir la continuité de service

Présence de l'organisation sur le *Web* conforme à la politique de communication de l'organisation Projet conduit dans le respect des contraintes et contingences, y compris organisationnelles et juridiques

Service mis à disposition dans le respect des pratiques de l'organisation avec appropriation par les utilisateurs

Environnement d'apprentissage personnel actualisé

Identité numérique professionnelle maîtrisée

En termes de comportement et de communication

- Écouter, interpréter et prendre en compte les demandes des utilisateurs et des clients, en autonomie ou en relayant vers une personne ou une entité habilitée et compétente.
- Informer et sensibiliser les utilisateurs et les clients concernant le stockage et le traitement des données à caractère personnel.
- Documenter ses actions.
- Savoir anticiper, gérer des priorités et faire preuve de sang-froid.
- Être capable de collaborer au sein d'une équipe d'informaticiens et d'échanger avec les clients et les partenaires.
- Avoir l'esprit d'initiative et être autonome.
- S'adapter à des situations complexes, sous contraintes.
- Avoir une communication écrite et orale adaptée aux acteurs internes et externes :
 - rendre compte synthétiquement des actions entreprises et des réalisations ;
 - adapter sa communication aux différents types d'interlocuteurs ;
 - respecter les règles de confidentialité.
- S'impliquer dans l'actualisation de ses connaissances professionnelles et se former si nécessaire.

Référentiel de compétences - Bloc de compétences n°1 - Support et mise à disposition de services informatiques

Conditions de réalisation et ressources nécessaires

Contexte

La personne titulaire du diplôme exerce des activités de support et de mise à disposition de services informatiques pour répondre aux besoins d'une organisation cliente. Elle travaille pour le compte de l'entité informatique interne d'une organisation cliente, d'une entreprise de services du numérique, d'une société de conseil en technologies ou encore d'un éditeur de logiciels informatiques.

Les contextes de travail, ouverts et évolutifs, nécessitent de mener une veille informationnelle et technologique et de prendre en compte leurs aspects humains, technologiques, organisationnels, économiques et juridiques.

La personne titulaire du diplôme intervient dans un environnement technologique opérationnel.

Ressources

- Description de l'organisation cliente: son métier, ses processus, ses acteurs (internes et externes), son système d'information et sa politique de communication.
- Description du prestataire informatique : ses compétences, ses méthodes, ses outils, ses procédures et référentiels.
- Description du système informatique de l'organisation cliente : infrastructure de communication, cartographie des applications, règles de sécurité.
- Référentiels, normes, réglementations, chartes, standards et méthodes mobilisées dans le cadre de la mise à disposition d'un service.
- Contrat de prestation de services.
- Environnement de production opérationnel et conforme à l'environnement technologique décrit dans l'annexe II.E du diplôme.
- Cahier des charges (avec les spécifications fonctionnelles et éventuellement techniques du service à mettre à disposition).

Degré d'autonomie, responsabilités

La personne titulaire du diplôme est en charge, pour le compte des utilisateurs et des clients, de tout ou partie du support et de la mise à disposition des services informatiques. Elle travaille dans un périmètre donné en respectant les étapes du processus de prise en compte des demandes d'intervention, ou bien, au sein d'une équipe projet, à la mise à disposition d'un nouveau service. Pour ce faire elle est consciente des enjeux liés à la gestion des actifs informatiques.

Elle écoute et interprète les demandes des utilisateurs et des clients. Elle prend en compte ces demandes, les qualifie et les traite ou les relaie vers une personne ou une entité habilitée et compétente. Elle informe et sensibilise les utilisateurs et les clients concernant le support et la mise à disposition des services informatiques. Elle rend compte de ses activités afin de constituer une documentation (FAQ, banque de connaissances, etc.).

Compétences	Indicateurs de performance	Savoirs associés
 Recenser et identifier les ressources numériques Exploiter des référentiels, normes et standards adoptés par le prestataire informatique Mettre en place et vérifier les niveaux d'habilitation associés à un service Vérifier les conditions de la continuité d'un service informatique Gérer des sauvegardes Vérifier le respect des règles d'utilisation des ressources numériques 	Le recensement du patrimoine informatique est exhaustif et réalisé au moyen d'un outil de gestion des actifs informatiques. Les référentiels, normes et standards sont mobilisés de façon pertinente. Les droits mis en place correspondent aux habilitations des acteurs. Les conditions de continuité et de reprise d'un service sont vérifiées et les manquements sont signalés. Les sauvegardes sont réalisées dans les conditions prévues conformément au plan de sauvegarde. Les restaurations sont testées et opérationnelles. Les écarts par rapport aux règles d'utilisation des ressources numériques sont détectés et signalés.	Savoirs technologiques Patrimoine informatique : définition, outils de gestion Système informatique Système d'exploitation : gestion des utilisateurs, habilitations et droits d'accès Disponibilité d'un service informatique : enjeux techniques, économiques et juridiques Plans de continuité et de reprise d'activité Typologie et techniques de sauvegarde et de restauration Typologie des supports de sauvegarde Savoirs économiques, juridiques et managériaux Typologie des acteurs de l'industrie informatique Normes et standards : enjeux techniques et économiques Typologie des licences logicielles, modalités de tarification Gestion des actifs informatiques : méthodes, enjeux techniques, financiers, organisationnels et juridiques pour l'organisation Contrat de prestation de service informatique et autres contrats liés à la gestion du patrimoine informatique Obligations légales en matière de conservation et d'archivage des données Charte informatique et sa valeur juridique Responsabilités du salarié utilisateur des ressources informatiques

2 - Répondre aux incidents et aux demandes d'assistance et d'évolution

- Collecter, suivre et orienter des demandes
- Traiter des demandes concernant les services réseau et système, applicatifs
- Traiter des demandes concernant les applications

En utilisant les outils adaptés, les demandes d'assistance ont été prises en compte, correctement diagnostiquées et leur traitement correspond aux attentes.

La réponse à une demande d'assistance est conforme à la procédure et adaptée à l'utilisateur.

La méthode de diagnostic de résolution d'un incident est adéquate et efficiente.

Une solution à l'incident est trouvée et mise en œuvre.

Le cycle de résolution des demandes respecte les normes et standards du prestataire informatique.

L'utilisation d'un logiciel de gestion de parc et d'incidents est maîtrisée.

Le compte rendu d'intervention est clair et explicite.

La communication écrite et orale est adaptée à l'interlocuteur.

Savoirs technologiques

Outils et méthodes de gestion des incidents

Méthodologie de repérage de la cause d'un incident, d'une panne

Base de connaissances d'un centre d'assistance (helpdesk)

Prise de contrôle d'un poste de travail

Normes et standards concernant la gestion des configurations et la gestion d'incidents

Méthodes et outils de diagnostic

Bases du réseau : modèles de référence, médias d'interconnexion, protocoles de base et services associés, adressage, nommage, routage, principaux composants matériels, notion de périmètres réseau

Principaux composants matériels des équipements utilisateur et des serveurs

Système d'exploitation : logiciels des équipements utilisateur et des serveurs, fonctionnalités des systèmes d'exploitation des équipements utilisateur et serveurs, virtualisation

Bases de la programmation : structures de données et de contrôle, procédures, fonctions, utilisation d'objets

Langage de commande d'un système d'exploitation : commandes usuelles et script

Savoirs économiques, juridiques et managériaux

Entente de niveau de service et contrat d'assistance : obligations et responsabilités

<u>3 - Développer la présence en ligne de</u> l'organisation

- Participer à la valorisation de l'image de l'organisation sur les médias numériques en tenant compte du cadre juridique et des enjeux économiques
- Référencer les services en ligne de l'organisation et mesurer leur visibilité.
- Participer à l'évolution d'un site Web exploitant les données de l'organisation.

L'image de l'organisation est conforme aux attentes et valorisée.

Les enjeux économiques liés à l'image de l'organisation sont identifiés et les obligations juridiques sont respectées.

Les mentions légales sont accessibles et conformes à la législation.

La visibilité des services en ligne de l'organisation est satisfaisante.

Le site Web a évolué conformément au besoin exprimé.

Savoirs technologiques

Référencement et mesure d'audience d'un service en ligne

Conventions d'écriture électronique

Charte graphique

Bases de la programmation *Web*: langage de présentation et de mise en forme, langage d'accès aux données, langage de contrôle

Langage d'interrogation de données

Système de gestion de contenus : fonctionnalités et paramétrage

Savoirs économiques, juridiques et managériaux

E-réputation d'une organisation : modalités de construction, atteintes, protection juridique et enjeux économiques

Responsabilité de l'éditeur et de l'hébergeur du site Web

Mentions légales et conditions générales d'utilisation d'un site *Web*

Réglementation en matière de collecte, de traitement et de conservation des données à caractère personnel

Droit d'utilisation des contenus externes

Nom de domaine : formalisme, organismes d'attribution et de gestion, conflits et résolution

Savoirs technologiques 4 - Travailler en mode projet Planification de projet : approche prédictive et Analyser les objectifs et les modalités Les objectifs et les modalités d'organisation du projet séquentielle, approche agile. d'organisation d'un projet sont explicités. Planifier les activités Outil de gestion de projet : fonctionnalités et paramétrage L'analyse des besoins et de l'existant est pertinente. Évaluer les indicateurs de suivi d'un Les activités personnelles sont planifiées selon une projet et analyser les écarts méthodologie donnée et les ressources humaines, matérielles et logicielles nécessaires sont mobilisées de manière efficace et pertinente. Le découpage en tâches est réaliste. Les livrables sont conformes. Le projet est documenté. Un compte rendu clair et concis est réalisé et les écarts sont justifiés. La communication écrite et orale est adaptée à l'interlocuteur. 5 - Mettre à disposition des utilisateurs un Savoirs technologiques service informatique Service informatique: prestations, moyens techniques, Des tests pertinents d'intégration et d'acceptation sont rôles des parties prenantes Réaliser les tests d'intégration et rédigés et effectués. d'acceptation d'un service Principes d'architecture d'un service Les outils de test sont utilisés de manière appropriée. Déployer un service Services et protocoles réseaux standard et de base Accompagner les utilisateurs dans la Un rapport de test du service est produit. Techniques et outils de déploiement des services mise en place d'un service informatiques Un support d'information est disponible. Les modalités d'accompagnement sont définies. Techniques et outils de test des services informatiques Le service déployé est opérationnel et donne satisfaction à l'utilisateur.

<u>6 - Organiser son développement</u> professionnel

- Mettre en place son environnement d'apprentissage personnel
- Mettre en œuvre des outils et stratégies de veille informationnelle
- Gérer son identité professionnelle
- Développer son projet professionnel

Les besoins de formation sont identifiés pour assurer le support ou mettre à disposition un service.

L'environnement d'apprentissage personnel est délimité et expliqué.

La veille est régulière et vise à :

- repérer les techniques et technologies émergentes du secteur informatique;
- d'utiliser de manière approfondie des moyens de recherche d'information ;
- de renforcer de ses compétences.

L'identité professionnelle est pertinente et visible sur un réseau social professionnel.

Savoirs technologiques

Gestion des relations professionnelles : identité numérique professionnelle, techniques de rédaction de curriculum vitae et de lettre de motivation, présence sur les réseaux sociaux professionnels (outils, atouts et risques)

Veille informationnelle et curation : sources d'information, stratégies et outils.

Panorama des métiers de l'informatique

Épreuve E4 – Support et mise à disposition de services informatiques

Épreuve orale - Coefficient 4

1 - Objectif

Cette épreuve vise à évaluer chez la personne candidate l'acquisition des compétences décrites dans le bloc de compétences « Support et mise à disposition de services informatiques », à savoir :

- gérer le patrimoine informatique ;
- répondre aux incidents et demandes d'assistance et d'évolution ;
- développer la présence en ligne de l'organisation ;
- travailler en mode projet;
- mettre à disposition des utilisateurs un service informatique ;
- organiser son développement professionnel.

2 - Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation correspondent aux critères de performance exprimés pour chaque compétence du bloc « Support et mise à disposition de services informatiques » figurant dans le référentiel de certification.

3 - Modalités d'évaluation

Cette épreuve est orale, elle se déroule sous forme ponctuelle et en contrôle en cours de formation.

Elle prend appui sur des réalisations professionnelles vécues par la personne candidate au cours de sa formation et recensées dans un dossier numérique. Pour les candidats se présentant au titre de l'expérience professionnelle, les réalisations professionnelles sont construites, pour les besoins de l'évaluation, à partir d'activités issues de l'expérience professionnelle.

Les réalisations professionnelles présentées doivent avoir été élaborées dans un environnement technologique conforme à l'annexe II.E du diplôme.

La commission d'évaluation dispose d'un dossier remis par la personne candidate. Un temps de préparation de l'épreuve par les membres de la commission doit leur permettre de prendre connaissance du dossier et de préparer les éléments de l'interrogation. La mise à disposition du dossier est définie par la circulaire nationale d'organisation et selon les modalités fixées par les autorités académiques.

3.1 - Contenu du dossier

Le dossier numérique est constitué :

- d'un support type portfolio retraçant le parcours de professionnalisation de la personne candidate et décrivant les réalisations professionnelles élaborées au cours de sa formation. Les réalisations professionnelles présentées doivent, dans leur ensemble, mobiliser toutes les compétences du bloc.
 Pour chaque réalisation présente dans le dossier, les compétences mobilisées sont précisées;
- d'un tableau de synthèse récapitulant l'ensemble des réalisations présentées dans le portfolio dont le modèle est fourni dans la circulaire nationale d'organisation ;
- les attestations de stage ou les certificats de travail.

Le contrôle de conformité du dossier est effectué par les autorités académiques avant l'interrogation dans le respect de l'arrêté du 22-7-2008 (J.O. du 8-8-2008 - RLR : 544-4a).

3.2 - Organisation de l'épreuve

Dans la mesure du possible, les candidats passent cette épreuve dans leur centre de formation ou, à défaut, dans des centres d'examen désignés par les autorités académiques. Dans tous les cas, ils doivent se munir des outils et ressources techniques nécessaires au déroulement de l'épreuve. Ils sont seuls responsables de la disponibilité et de la mise en œuvre de ces outils et ressources. Les candidats qui n'en sont pas munis sont pénalisés dans les limites prévues par la grille d'aide à l'évaluation proposée par la circulaire nationale d'organisation.

L'évaluation est guidée par une grille nationale présentée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

3.3 - Déroulement de l'épreuve

A - Forme ponctuelle orale (durée 40 minutes)

L'épreuve comporte deux phases consécutives.

Pendant 10 minutes (maximum) la personne candidate présente son parcours de professionnalisation et justifie les modalités d'acquisition des compétences du bloc « Support et mise à disposition de services informatiques ».

S'en suit 30 minutes d'échange avec le jury qui permettent, d'une part, d'expliciter et d'apprécier le parcours de professionnalisation et, d'autre part, d'approfondir une ou plusieurs réalisations décrites dans le dossier numérique.

L'entretien permet d'apprécier la capacité de la personne candidate à mobiliser les compétences visées, sa capacité à rendre compte d'un travail réalisé au sein d'une équipe projet en mettant clairement en évidence sa contribution personnelle.

B - Contrôle en cours de formation

L'épreuve est organisée de la même façon que dans la forme ponctuelle.

À l'issue des évaluations, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury, pour chaque personne candidate, la proposition de note sur 20 points accompagnée de la grille d'aide à l'évaluation renseignée (dont le modèle est fourni par la circulaire d'organisation de l'examen). Conformément à la réglementation, le jury peut demander à avoir communication des dossiers d'évaluation des candidats. Ces documents sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée jusqu'à la session suivante.

3.4 - Composition de la commission d'interrogation

La commission est composée de deux membres :

- une personne enseignante en charge des enseignements professionnels en STS Services informatiques aux organisations, dans le domaine de spécialité de la personne candidate ;
- une personne professionnelle du secteur d'activités des prestations informatiques. En cas d'absence de cette personne, elle peut être remplacée par une personne en charge de l'enseignement d'un bloc professionnel.

Annexe II.E – Environnement technologique pour la certification

La présente annexe décrit l'environnement technologique mis à disposition des apprenants et mobilisé pour la formation et la certification. Le recours aux ressources en ligne (*cloud computing*) est recommandé.

- 1. Environnement commun aux deux options « Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux » (SISR) et « Solutions logicielles et applications métiers » (SLAM).
- 1.1 L'environnement technologique supportant le système d'information de l'organisation cliente comporte au moins :
 - un service d'authentification pour les utilisateurs internes et externes à l'organisation;
 - un SGBD :
 - un accès sécurisé à internet :
 - un environnement de travail collaboratif;
 - deux serveurs, éventuellement virtualisés, basés sur des systèmes d'exploitation différents, dont l'un est un logiciel open source;
 - une solution de sauvegarde ;
 - des ressources dont l'accès est sécurisé et soumis à habilitation ;
 - deux types de terminaux dont un mobile (type *smartphone* ou encore tablette).
- 1.2 Les logiciels de simulation ou d'émulation sont utilisés en réponse à des besoins de l'organisation. Ils ne peuvent se substituer complètement à des équipements réels dans l'environnement technologique d'apprentissage.
- 1.3 Des outils sont mobilisés pour la gestion de la sécurité :
 - gestion des incidents;
 - détection et prévention des intrusions ;
 - chiffrement;
 - analyse de trafic.
- 2. Savoirs spécifiques à l'option « Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux » (SISR)

Une solution d'infrastructure réduite à une simulation par un logiciel ne peut être acceptée.

- 2.1 L'environnement technologique supportant le système d'information de l'organisation cliente comporte au moins :
 - un réseau comportant plusieurs périmètres de sécurité ;
 - un service rendu à l'utilisateur final respectant un contrat de service comportant des contraintes en termes de sécurité et de haute disponibilité ;
 - un logiciel d'analyse de trames ;
 - un logiciel de gestion des configurations ;
 - une solution permettant l'administration à distance sécurisée de serveurs et de solutions techniques d'accès :
 - une solution permettant la supervision de la qualité, de la sécurité et de la disponibilité des équipements d'interconnexion, serveurs, systèmes et services avec remontées d'alertes ;
 - une solution garantissant des accès sécurisés à un service, internes au périmètre de sécurité de l'organisation (type intranet) ou externes (type internet ou extranet) ;
 - une solution garantissant la continuité d'un service ;
 - une solution garantissant la tolérance de panne de systèmes serveurs ou d'éléments d'interconnexion;

- une solution permettant la répartition de charges entre services, serveurs ou éléments d'interconnexion.
- 2.2 La structure et les activités de l'organisation s'appuient sur au moins une solution d'infrastructure opérationnelle parmi les suivantes :
 - une solution permettant la connexion sécurisée entre deux sites distants ;
 - une solution permettant le déploiement des solutions techniques d'accès ;
 - une solution gérée à l'aide de procédures automatisées écrites avec un langage de scripting;
 - une solution permettant la détection d'intrusions ou de comportements anormaux sur le réseau.

3. Savoirs spécifiques à l'option « solutions logicielles et applications métiers » (SLAM)

- 3.1 L'environnement technologique supportant le système d'information de l'organisation cliente comporte au moins :
 - un ou deux environnements de développement disposant d'outils de gestion de tests et supportant un cadre applicatif (*framework*) et au moins deux langages ;
 - une bibliothèque de composants logiciels ;
 - un SGBD avec langage de programmation associé;
 - un logiciel de gestion de versions et de suivi de problèmes d'ordre logiciel ;
 - une solution permettant de tester les comportements anormaux d'une application.
- 3.2 Les activités de l'organisation cliente s'appuient sur aux moins deux solutions applicatives opérationnelles permettant d'offrir un accès sécurisé à des données hébergées sur un site distant. Au sein des architectures de ces solutions applicatives doivent figurer l'exploitation de mécanismes d'appel à des services applicatifs distants et au moins trois des situations ci-dessous :
 - du code exécuté sur le système d'exploitation d'une solution technique d'accès fixe (type client lourd);
 - du code exécuté dans un navigateur Web (type client léger ou riche);
 - du code exécuté sur le système d'exploitation d'une solution technique d'accès mobile ;
 - du code exécuté sur le système d'exploitation d'un serveur.
- 3.3 Une solution applicative peut être issue d'un développement spécifique ou de la modification du code d'un logiciel notamment *open source*.
- 3.4 Les solutions applicatives présentes dans le contexte sont opérationnelles et leur code source est accessible dans un environnement de développement opérationnel au moment de l'épreuve.